



Mante religieuse de Crozant



Bulletin Municipal de Crozant



Boletus edulis crocus

Informations utiles

URGENCES ☎ 112

SAMU ☎ 15

POMPIERS ☎ 18

GENDARMERIE ☎ 17

ou DUN-LE-PALESTEL ☎ 05 55 89 00 18 ou LA SOUTERRAINE ☎ 05 55 63 17 17

MAIRIE :

Horaires du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h

☎ 05 55 89 80 12

mairie-crozant@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.paysdunois.fr/rubrique28.html>

Facebook : <https://www.facebook.com/crozant/>

LA POSTE :

Horaires du lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 15 à 11 h 45, le mardi 9 h 15 à 11 h 15

Heure limite de dépôt de courrier à 12 h - ☎ 36 31

BIBLIOTHÈQUE :

Située au rez-de-chaussée gauche de la Mairie, les heures d'ouverture sont le : Samedi de 10h à 12h

L'inscription est gratuite (+ de 500 livres, CD et DVD). Pour tous renseignements contacter la Mairie.

En raison des travaux, la bibliothèque est transférée dans la salle du Conseil Municipal et sera ouverte le mercredi de 10 h à 12 h.

EVOLIS 23 : Le calendrier des collectes des déchets est disponible en mairie.

Infos déchets et ordures ménagères - Les Grandes Fougères 23300 NOTH

☎ 05 55 89 86 06

relationusagers@evolis23.fr

Site Internet : <https://www.evolis23.fr>

DÉCHETTERIE :

DUN LE PALESTEL - Route de Maison-Feyne - Horaires : du mardi au samedi : 9 h - 12 h

Carte déchetterie obligatoire ! A réclamer auprès d'EVOLIS 23

EAU : SAEP (Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

05 55 63 96 40



EN CAS DE PANNE DURANT **LES WEEK-ENDS ET JOURS FÉRIÉS**, MERCI DE CONTACTER LE :

06 79 70 56 21



Le mot du Maire

Le bulletin municipal est l'occasion de vous adresser nos meilleurs vœux pour 2024.

L'année 2023 aura vu, pour beaucoup, le raccordement à la fibre qui remplacera à l'avenir nos lignes téléphoniques. Côté téléphonie mobile, une antenne relais a été installée et mise en service afin de couvrir une partie des "zones blanches" dans le bourg de Crozant et ses alentours.

Les travaux de réfection de voirie prévus ont été réalisés suite à l'attribution d'une subvention DETR.

L'agrandissement du camping a commencé.

Les travaux de rénovation de la bibliothèque démarreront début janvier. Durant cette période, la bibliothèque sera transférée dans la salle du Conseil Municipal et sera ouverte le mercredi de 10 h à 12 h.

Une équipe pluridisciplinaire d'architectes a été retenue pour l'aménagement du bourg. Il s'agit d'Atelier CAP Paysage Urbanisme. L'étude en est au stade de l'esquisse.

En plus de nos manifestations annuelles, un parcours "Terra Aventura" au cœur de la forteresse de Crozant a été créé du 15 octobre au 5 novembre 2023 par la Communauté de Communes du Pays Dunois et le Département et a rencontré un franc succès.

L'Hôtel du Lac proposera un petit train touristique à compter d'avril 2024.

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Comme 2023, nos manifestations seront reconduites et nous en profitons pour remercier nos bénévoles.

Didier LAVAUD



AGENDA 2024

Dimanche 7 janvier	LOTO	Comité des Fêtes
Dimanche 21 janvier	AG et Galette	Amitié Crozantaise
Samedi 27 janvier	Vœux du Maire	Commune
Dimanche 25 février	Repas Choucroute	Amitié Crozantaise
Samedi 9 mars	Repas Choucroute	RPI écoles
Dimanche 17 mars	LOTO	Amitié Crozantaise
Mardi 19 mars	Cérémonie / Vin d'honneur	Commune
Dimanche 28 avril	Repas	Amitié Crozantaise
Mercredi 8 mai	Cérémonie / Vin d'honneur	Commune
Sam. 11 et Dim. 12 mai	Journées des plantes	Arboretum
Dimanche 12 mai	Mini tour cyclisme Creusois	Creuse Oxygène
Dimanche 19 mai	Brocante	Comité des Fêtes
Dimanche 9 juin	Élections Européennes	Commune
Sam. 22 et Dim. 23 juin	Journées du Petit Patrimoine	Croix de Crozant
Samedi 13 juillet	Soirée entrecôtes et feu d'artifice	Comité des Fêtes
Samedi 10 août	La Médiévale	ACMC
Mercredi 11 septembre	Goûter	Amitié Crozantaise
Dimanche 6 octobre	Marche contre le cancer	Comité des Fêtes
Dimanche 20 octobre	Loto	Amitié Crozantaise
Lundi 11 Novembre	Cérémonie / Vin d'honneur	Commune
Dimanche 24 novembre	Repas	Amitié Crozantaise
Dimanche 15 décembre	Repas de Noël	Amitié Crozantaise



Conseils Municipaux

SÉANCE DU 14 JANVIER 2023



Secrétaire de séance : Patrice BERNARD

Membres : 11

Présents : 8

Votants : 8

Absents : 3 (Franck PERIOT, Frédéric LASNIER et Bertrand MICARD)

Quorum : 6 (atteint)

Après approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2022, on passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Budget Commune : Décision Modificative n°3 - Prélèvement du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Personnel communal - Promotion interne 2022

- Création d'un poste d'agent de maîtrise (temps complet 35 h)

- Création d'un poste d'agent de maîtrise (temps non complet 28 h)

Contrat CNP 2023

- Assurances statutaires des agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL

- Assurances statutaires des agents stagiaires et titulaires affiliés effectuant moins de 28 heures hebdomadaires affiliés à l'IRCANTEC

Demande d'acquisition d'un délaissé de chemin à Villeneuve : rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Demande d'acquisition d'une partie de terrain communal à La Querlière : rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Demande d'acquisition d'une partie de terrain communal à La Brousse : rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Diagnostic assainissement et eaux pluviales dans le bourg : devis et demandes de subventions

Affaires diverses

• BUDGET COMMUNE : décision modificative n°3

Prélèvement FPIC

Monsieur le Maire explique que suite à la réception d'un deuxième PES Retour Dépense du 21.12.2022 du Service de Gestion Comptable de La Souterraine relatif à un prélèvement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales d'un montant de 997.00 €, il faut faire une décision modificative pour régler cette dépense car les crédits prévus au budget ne sont pas suffisants.

Il y a lieu de faire un virement de crédits en fonctionnement du compte 022 - Dépenses imprévues pour alimenter le compte 739223 - Prélèvements pour reversements de fiscalité par l'intermédiaire d'un fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales d'un montant de 1 000.00 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

• PERSONNEL COMMUNAL : promotion interne 2022

Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet (35 h)

Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet (28h)

Deux agents ont été proposés au titre de la promotion interne 2022 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise.

Dans sa liste d'aptitude du 24.11.2022, le Centre de Gestion a promu ces deux agents.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service technique, il est décidé de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet (35h) et un poste d'agent de maîtrise à temps non complet (28h) à compter du 01.03.2023.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

• CONTRATS CNP 2023 - Assurances statutaires des agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC

Présentation et explication des contrats.

N'ayant plus d'agents IRCANTEC depuis le 01.05.2022, le renouvellement de contrat pour l'année 2023 se fera uniquement pour les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Demande d'acquisition d'un délaissé de chemin à Villeneuve : rapport et conclusions du commissaire enquêteur**

Monsieur le Maire présente les conclusions du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique de Villeneuve.

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable à l'aliénation d'une partie de chemin rural à Villeneuve au profit de M. et Mme ALVAREZ.

Monsieur Bertrand CHAPUT revient sur le droit d'échelle que cela va créer pour le pignon du bâtiment voisin, mais il existe déjà un droit d'échelle sur tout l'arrière de ce bâtiment.

Un droit d'échelle est réglementé et il s'applique le temps des travaux soit de manière temporaire.

Le CM décide de suivre l'avis du commissaire enquêteur en donnant un avis favorable à cette aliénation.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Demande d'acquisition d'une partie de terrain communal à La Querlière : rapport et conclusions du commissaire enquêteur**

Monsieur le Maire présente les conclusions du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique de La Querlière.

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable à l'aliénation d'une partie de terrain communal à La Querlière au profit de Madame CROZES.

Le CM décide de suivre l'avis du commissaire enquêteur en donnant un avis favorable à cette aliénation.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Demande d'acquisition d'une partie de terrain communal à La Brousse : rapport et conclusions du commissaire enquêteur**

Monsieur le Maire présente les conclusions du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique de La Brousse.

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable à l'aliénation d'une partie de terrain communal à La Brousse au profit de Monsieur CHALMET.

Le CM décide de suivre l'avis du commissaire enquêteur en donnant un avis favorable à cette aliénation.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Diagnostic assainissement et eaux pluviales dans le bourg : devis et demandes de subventions**

Un diagnostic assainissement est obligatoire au bout de 10 ans.

Il est donc impératif de faire cette étude afin de vérifier tout le réseau et de faire réaliser les travaux nécessaires.

Un devis a été demandé aux bureaux d'études suivants : INFRALIM de Guéret, IMPACT CONSEIL de Châtelus-le-Marcheix et VRDEAU Conseils de Guéret.

Seule la société INFRALIM a répondu à notre demande les autres ayant trop de charge de travail.

Le devis s'élève à 20 890.00 € HT.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne participe à hauteur de 50 % et le Conseil Départemental de la Creuse à hauteur de 25 % ce qui donne le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant de l'opération HT	20 890.00 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne 50 %	10 445.00 €
		Conseil Départ. de la Creuse 25 %	5 222.50 €
		Commune 25 %	5 222.50 €
TOTAL	20 890.00 €	TOTAL	20 890.00 €

Le

Conseil Municipal décide d'adopter l'opération et le plan de financement ci-dessus, de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 50 %, de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Creuse à hauteur de 25 %, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis d'INFRALIM de Guéret d'un montant de 20 890.00 € HT, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et d'inscrire cette dépense au BP Commune 2023 (eaux pluviales) et au BP Assainissement 2023 (assainissement).

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **AMAC : opération solidarité Ukraine - groupe électrogène**

Ce dossier était dans les affaires diverses. L'AMAC propose l'opération une mairie ⇒ un groupe électrogène. Il s'agit de donner un groupe électrogène en état de marche ou de verser une participation financière qui servira à acheter un générateur neuf. Le CM décide de verser une subvention exceptionnelle de 300 €. Cette dépense sera à inscrire au BP Commune 2023.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Informations diverses

- Courriel de l'Association Tourisme au Pays d'Eguzon concernant l'appel à cotisation 2022
- Courrier de Madame Nathalie NICAUD : pas de signature d'un nouveau bail pour l'ensemble du local à cause des charges énergétiques
- Courrier du Secours Catholique : remerciements pour la subvention 2022
- Courriel de Monsieur Jean-Pierre DELAGE au sujet du devenir du Fournil Crozantais ⇒ le CM refuse ses propositions et une réponse lui sera faite par courrier
- Courriel de Monsieur Richard GENTET : carte avec le périmètre prévisionnel du futur site classé de la Vallée des deux Creuse et de leurs affluents ⇒ le CM est contre l'extension de ce site
- Courriel de France Adot : remerciements pour la subvention 2022
- Courrier de Monsieur Bruno JANNOT : cession à titre gratuit de son mobil-home situé sur le camping à la Commune ⇒ le CM accepte l'offre de Monsieur Bruno JANNOT
- AMAC : opération solidarité Ukraine groupe électrogène ⇒ le CM a opté pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 €. Une délibération sera donc prise pour ce dossier
- CDG 23 : modalités de désignation d'un référent déontologue à compter du 1er juin 2023
- Courrier de Monsieur Jean-Claude SERT : cession à titre gratuit de son mobil-home situé sur le camping à la Commune ⇒ le CM accepte l'offre de Monsieur Jean-Claude SERT
- Courrier de La Ligue contre le Cancer : remerciements pour la subvention 2022

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023



Secrétaire de séance : Bertrand MICARD

Membres : 11

Présents : 6

Votants : 9 (Jean-Claude BOUCHAUD a donné procuration à Daniel DARD, Frédéric LASNIER a donné procuration à Patrice BERNARD et Sandrine LABERGÈRE a donné procuration à Danielle PRUDHOMME)

Absents : 5 (Jean-Claude BOUCHAUD, Franck PERIOT, Frédéric LASNIER, Bertrand CHAPUT et Sandrine LABERGÈRE)

Quorum : 6 (atteint)

Après approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2023, on passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- BUDGET COMMUNE

Vote du compte de gestion 2022

Vote du compte administratif 2022

Affectation du résultat 2022

Vote des taxes locales

Vote du Budget Primitif 2023

- BUDGET ASSAINISSEMENT

Vote du compte de gestion 2022

Vote du compte administratif 2022

Affectation du résultat 2022

Vote des montants de la redevance 2023

Vote du Budget Primitif 2023

- BUDGET LOTISSEMENT

Vote du compte de gestion 2022

Vote du compte administratif 2022

Affectation du résultat 2022

Vote du Budget Primitif 2023

- SUBVENTIONS 2023

- Délégation à l'exécutif pour procéder à des mouvements de crédits entre chapitres

- AMAC 23 : Contribution 2023

- EPICERIE « Le Petit Marché » et LOGEMENT : révision des loyers au 01.04.2023
- CAMPING : devis pour l'agrandissement du bureau accueil (lingerie)
- RIFSEEP : mise en place et critères d'attribution du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel) pour les agents de maîtrise
- AMENAGEMENT DU BOURG : désignation du maître d'œuvre
- Vente d'une partie de terrain au Département de la Creuse : parcelle C 1987 (Les Justices)
- Affaires diverses

- **BUDGET COMMUNE : vote du compte de gestion 2022**

Présentation du compte de gestion 2022 du budget communal indiquant un excédent de 2 972.25 € en investissement et un excédent de 219 904.17 € en fonctionnement.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Madame Danielle PRUDHOMME est désignée Présidente pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET COMMUNE : vote du compte administratif 2022**

Présentation du compte administratif 2022 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Responsable du Service de Gestion Comptable.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 574 465.65 € et les dépenses à 354 561.48 € soit un excédent de 219 904.17 € pour 2022 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 931 055.07 € soit un solde d'exécution cumulé de 1 150 959.24 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 237 298.78 € et les dépenses à 234 326.53 € soit un excédent de 2 972.25 € pour 2022 auquel s'ajoute le déficit antérieur d'un montant de 111 472.64 € soit un solde d'exécution cumulé de - 108 500.39 €.

Les restes à réaliser de 2022 font apparaître un solde négatif de 45 627.47 € (dépenses à réaliser de 70 631.96 € et recettes à réaliser de 25 004.49 €).

Avis favorable du CM à l'unanimité. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

- **BUDGET COMMUNE : affectation du résultat 2022**

Présentation de l'affectation du résultat 2022.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 931 055.07 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 219 904.17 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 1 150 959.24 €.

En investissement, le résultat antérieur est de - 111 472.64 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 2 972.25 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de - 108 500.39 €.

Les restes à réaliser de 2022 font apparaître un solde négatif de 45 627.47 € (dépenses à réaliser de 70 631.96 € et recettes à réaliser de 25 004.49 €).

Le besoin de financement est de 154 127.86 €.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 996 831.38 € et le déficit d'investissement à 108 500.39 €. Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2023.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET COMMUNE : vote des taux des taxes locales 2023**

Présentation de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Aucune augmentation n'est prévue.

Le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023 est de 244 763 € soit :

- au compte 73111 Impôts directs locaux un montant de 199 237 €
- au compte 74833 Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières un montant de 45 526 €

Les taux 2023 sont fixés comme suit :

Taxe Foncière Bâtie (TFB)	38.35 %
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	70.53 %
Taxe d'Habitation (TH)	8.55 %

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET COMMUNE 2023**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 558 777.14 € et en section d'investissement à 1 169 936.63 € soit un total de 2 728 713.77 € compte tenu de l'affectation des résultats, des restes à réaliser et des prévisions 2023.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte de gestion 2022**

Présentation du compte de gestion 2022 du budget assainissement indiquant un excédent de 158.35 € en investissement et un excédent de 6 519.19 € en fonctionnement.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Madame Danielle PRUDHOMME est désignée Présidente pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte administratif 2022**

Présentation du compte administratif 2022 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Responsable du Service de Gestion Comptable.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 45 666.17 € et les dépenses à 39 146.98 € soit un excédent de 6 519.19 € pour 2022 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 16 541.07 € soit un solde d'exécution cumulé de 23 060.26 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 23 546.79 € et les dépenses à 23 388.44 € soit un excédent de 158.35 € pour 2022 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 78 817.91 € soit un solde d'exécution cumulé de 78 976.26 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : affectation du résultat 2022**

Présentation de l'affectation du résultat 2022.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 16 541.07 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 6 519.19 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 23 060.26 €.

En investissement, le résultat antérieur est de 78 817.91 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 158.35 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 78 976.26 €.

Les restes à réaliser et le besoin de financement sont nuls.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 23 060.26 € et l'excédent d'investissement à 78 976.26 €.

Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2023.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : tarifs de la redevance 2023**

Présentation des tarifs 2023 qui ont servi à la préparation du budget. Le montant de la redevance pollution et réseaux de collecte est donné par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et s'élève à 0.160 €/m³ pour 2023.

Le calcul de la redevance a été fait sur la base d'une consommation de 120 m³ par abonné et par an et sur une consommation annuelle pour 2023 évaluée à 4 800 m³.

La part fixe sera de 195 € et la part variable sera de 2.30 € afin de respecter les lois en vigueur et d'équilibrer le budget.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2023**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 68 614.18 € et en section d'investissement à 102 523.05 € soit un total de 171 137.23 € compte tenu de l'affectation des résultats, du remboursement des intérêts, des recettes des redevances, des amortissements des travaux et des projets 2023.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET LOTISSEMENT : vote du compte de gestion 2022**

Présentation du compte de gestion 2022 du budget lotissement indiquant un résultat de 0.00 € en investissement et un résultat de 0.00 € en fonctionnement.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Madame Danielle PRUDHOMME est désignée Présidente pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET LOTISSEMENT : vote du compte administratif 2022**

Présentation du compte administratif 2022 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Responsable du Service de Gestion Comptable.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 144 408.00 € et les dépenses à 144 408.00 € soit un résultat de 0.00 € pour 2022 auquel s'ajoute le résultat antérieur d'un montant de 0.00 € soit un solde d'exécution cumulé de 0.00 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 144 408.00 € et les dépenses à 144 408.00 € soit un résultat de 0.00 € pour 2022 auquel s'ajoute le déficit antérieur d'un montant de 144 408.00 € soit un solde d'exécution cumulé de - 144 408.00 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

- **BUDGET LOTISSEMENT : affectation du résultat 2022**

Présentation de l'affectation du résultat 2022.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 0.00 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 0.00 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 0.00 €.

En investissement, le résultat antérieur est de - 144 408.00 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 0.00 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de - 144 408.00 €.

Les restes à réaliser sont nuls.

Le besoin de financement s'élève à 144 408.00 €.

Le résultat d'exploitation est de - 144 408.00 € (déficit) et sera reporté au BP 2023.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2023**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 288 818.00 € et en section d'investissement à 288 816.00 € soit un total de 577 634.00 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **SUBVENTIONS 2023**

Monsieur le Maire passe en revue le tableau des subventions pour les associations et propose un montant validé ou non par le CM. Il est rappelé que les subventions sont versées uniquement aux associations qui fournissent leurs comptes annuels et qui réalisent des manifestations. Le montant inscrit au compte 65748 est de 5 000 €.

- **Délégation à l'exécutif pour procéder à des mouvements de crédits entre chapitres**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local.

Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Le référentiel M57 offre des possibilités en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Avis favorable du CM à l'unanimité. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

- **AMAC 23 : contribution 2023**

Monsieur le Maire présente la demande de versement de la contribution 2023 pour l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse qui s'élève à 132 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **EPICERIE "Le Petit Marché" : révision des loyers (commerce et appartement)**

Les loyers doivent être révisés au 01.04.2023.

Actuellement de 158.91 € pour le commerce et de 201.20 € pour l'appartement, ils passeront à 164.46 € pour le commerce et à 208.23 € pour l'appartement.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **CAMPING : devis pour l'agrandissement du bureau d'accueil (lingerie)**

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises pour la construction d'une lingerie accolée au bureau d'accueil du camping.

Le devis de l'entreprise MARTINET d'Azéables pour l'agrandissement en ossature bois, la charpente, le bardage, la couverture, l'isolation et la menuiserie s'élève à 22 721.95 € HT soit 24 994.15 € TTC.

Le devis de l'entreprise MARTINET d'Azéables pour la maçonnerie (dalle béton et percement d'une porte intérieure) s'élève à 6 651.00 € HT soit 7 981.20 € TTC.

Le devis de l'entreprise BERNARD de Crozant pour l'électricité et la plomberie s'élève à 3 095.11 € HT soit 3 714.13 € TTC.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **RIFSEEP : mise en place et critères d'attribution pour les agents de maîtrise**

Monsieur le Maire explique que la délibération prise le 10 juillet 2020 doit être complétée d'un paragraphe attribuant ce régime indemnitaire pour les agents de maîtrise et précise que les autres critères restent inchangés.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Aménagement du bourg : désignation du maître d'œuvre**

Monsieur le Maire explique que 4 candidats ont répondu à l'appel d'offres.

Une première audition des candidats a eu lieu le 16.09.2022 en présence des services de la DDT de la Creuse et du CD 23.

Un classement des offres a été fait selon 4 critères d'attribution à 25 points chacun.

A l'issue de cette audition, des compléments d'informations ont été demandés à chaque prestataire. Suite à un désistement d'un des candidats, 3 restaient en lice.

Un 2^e classement a été réalisé en fonction des documents fournis.

Une deuxième audition a eu lieu le 19.12.2022 en présence de la DDT 23 afin de pouvoir négocier avec les deux prestataires qui répondaient aux différents critères.

Le candidat Atelier CAP Paysage a été retenu pour un montant de 206 700 € HT.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Vente d'une partie de terrain communal au Département de la Creuse**

Monsieur le Maire explique que le Département de la Creuse souhaite acquérir une partie de terrain communal le long de la RD 72, soit la parcelle C 1987 (ancienne parcelle C 20) Les Justices pour une superficie de 176 m² et pour un montant de 75.31 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Informations diverses

- Lettre de remerciements de Lire en Creuse pour la subvention 2022
- Lettre de remerciements de l'Amitié Crozantaise pour la subvention 2022
- Lettre de l'Association de Parents d'Elèves du RPI Maison-Feyne/Villard/Fresselines pour remercier pour le prêt de la salle polyvalente



Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2020-06-12-04 du Conseil Municipal en date du 12.06.2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 15.02.2023

SERRU'MÉTAL de Colondannes : réalisation et pose de 4 châssis fixes à l'ancienne école.
Montant : 1 572.80 € HT soit 1 887.36 € TTC

Décision du 27.03.2023

SERRU'MÉTAL de Colondannes : réalisation et pose de 4 rampes d'escalier à l'épicerie.
Montant : 764.95 € HT soit 917.94 € TTC

SÉANCE DU 29 JUIN 2023



Secrétaire de séance : Danielle PRUDHOMME

Membres : 11

Présents : 6

Votants : 7 (Annie BARBAT a donné procuration à Bertrand CHAPUT)

Absents : 5 (Annie BARBAT, Franck PERIOT, Frédéric LASNIER, Bertrand MICARD et Sandrine LABERGERE)

Quorum : 6 (atteint)

Après approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023, on passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Dossier d'aide sociale

Vote de la taxe d'aménagement

Aménagement du bourg : devis relevés topographiques numériques du bourg

Camping : agrandissement du bureau accueil (lingerie) - Nouveau devis d'électricité et de plomberie

Recensement de la population 2024 : désignation d'un coordonnateur communal

Lettre de Monsieur Richard TKACZ : demande d'acquisition de deux parties de terrain communal à La Chaudronnière

Affaires diverses

• Dossier d'aide sociale

Demande de prise en charge par l'aide sociale aux personnes âgées des frais d'hébergement au Centre Hospitalier de Bourgneuf

Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer aux frais d'hébergement.

Avis favorable du CM à l'unanimité pour ne pas participer à la prise en charge des frais d'hébergement.

- **Taxe d'aménagement**

L'ordonnance du 14 juin 2022, relative au transfert à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive, instaure, à compter du 1^{er} janvier 2023, un nouveau calendrier pour l'adoption des délibérations en matière de taxe d'aménagement.

A compter de 2023, toutes les délibérations concernant la taxe d'aménagement doivent être prises avant le 1^{er} juillet de l'année pour être applicables l'année suivante. Cela concerne les délibérations institutives, fixant les taux, prévoyant les exonérations et déterminant les modalités de partage du produit de la taxe entre communes et EPCI.

Une règle qui s'appliquera donc pour la première fois aux délibérations adoptées avant le 1^{er} juillet 2023 pour une application au 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Maire propose d'exonérer l'ensemble du territoire communal.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Aménagement du bourg : devis relevés topographiques numériques**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il faut un relevé topographique du bourg afin que le cabinet d'architecture puisse commencer à travailler sur le projet.

Pour cela, un devis a été demandé à Monsieur Lionel CHAIGNEAU, géomètre à La Souterraine.

Ce devis concerne la phase 1 des travaux ainsi que les ajouts et s'élève à 6 410.00 € HT soit 7 692.00 € TTC.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Camping : agrandissement (lingerie)**

Nouveau devis d'électricité et de plomberie

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que, dans le précédent devis de Monsieur Christophe BERNARD, la main d'œuvre n'avait pas été comptée.

Il présente donc le nouveau devis qui s'élève à 4 503.11 € HT soit 5 403.73 € TTC.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Recensement de la population 2024 : désignation d'un coordonnateur communal**

Monsieur le Maire informe le CM que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024 et qu'il faut désigner un coordonnateur communal. Il propose Laurent FALAIS, adjoint administratif territorial.

Il précise également qu'il y aura lieu de rembourser ses frais liés à sa formation.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Lettre de Monsieur Richard TKACZ**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Richard TKACZ qui souhaite acquérir deux parties de terrain communal à La Chaudronnière. Le CM ne souhaite pas vendre car cet achat provoquerait un rétrécissement de la route et donc une perturbation pour les véhicules ainsi qu'une gêne pour des travaux sur les réseaux.

Avis favorable du CM à l'unanimité pour ne pas vendre les deux parties de terrain communal demandées.

- **AMAC : don à la commune de Pontarion**

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de l'Association des Maires de la Creuse afin de venir en aide à la commune de Pontarion, victime d'une tornade en mars dernier. Le CM décide de verser une subvention exceptionnelle de 100 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Informations diverses

- Courrier de Madame Maria HILLEWAERE
- Courrier de l'école primaire de Saint Sébastien : remerciements pour la subvention
- Courrier de Maître Laurent LOYTIER

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2023



Secrétaire de séance : Annie BARBAT

Membres : 11

Présents : 9

Votants : 9

Absents : 2 (Franck PERIOT et Sandrine LABERGERE)

Quorum : 6 (atteint)

Après approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2023, on passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Dossier d'aide sociale

Taxe d'aménagement : annulation des délibérations n° 2023-06-29-02 et n° 2022-09-29-02

Voirie : réfection de voies communales

- Désignation de l'entreprise retenue et nouveau plan de financement

- Décision Modificative n°1

Personnel Communal

- Suppressions de postes et mise à jour du tableau des emplois

Programme "Petites Villes de Demain" : convention de mise en œuvre d'une ingénierie d'animation mutualisée sur le territoire de la communauté de communes du Pays Dunois

SAEP Saint Sébastien-Crozant : rapport annuel 2022

Désignation de 6 conseillers municipaux devant faire partie du Conseil d'Administration du Comité des Fêtes Animation Loisirs

Agrandissement de l'accueil du camping (lingerie) : demande d'une subvention BOOST'ER et plan de financement

Affaires diverses

• **Dossier d'aide sociale**

Demande de prise en charge par l'aide sociale aux personnes handicapées des frais d'hébergement au Foyer André Ozanne d'Evaux-les-Bains

Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer aux frais d'hébergement.

Avis favorable du CM à l'unanimité pour ne pas participer à la prise en charge des frais d'hébergement.

• **Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un appel téléphonique le 21 juillet 2023, d'un courriel le 3 août 2023 et d'une lettre recommandée le 7 août 2023 de la Préfecture concernant la taxe d'aménagement. Comme la Commune ne souhaite pas instaurer la taxe d'aménagement, il y a donc lieu d'annuler les délibérations n° 2022-09-29-02 et n° 2023-06-29-02.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

• **Voirie - Réfection de voies communales**

Désignation de l'entreprise retenue et nouveau plan de financement

Monsieur le Maire explique que l'ouverture des offres a été effectuée le 4 septembre 2023. Elles ont été transmises le même jour par courriel au bureau d'études INFRALIM de Guéret.

Le rapport d'analyses a été envoyé le 5 septembre 2023 à la mairie.

Il présente ensuite les offres des entreprises.

L'entreprise retenue est EUROVIA pour un montant de 257 284.86 € HT (variante comprise) soit 308 741.83 € TTC.

Il explique ensuite le nouveau plan de financement qui se présente ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant de l'opération HT	257 284.86 €	DETR 40 %	105 123.94 €
Bureau d'études	4 900.00 €		
Frais de publicité	510.00 €	Commune 60 %	157 685.92 €
Plateforme de dématérialisation	115.00 €		
Marchés Publics			
TOTAL	262 809.86 €	TOTAL	262 809.86 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Budget Commune - Décision Modificative n°1**

Réfection de voies communales

Monsieur le Maire explique que le devis d'EUROVIA pour la réfection des voies communales s'élève à 257 284.86 € HT soit 308 741.83 € TTC.

Il précise que les crédits prévus au budget au compte 2151 - Réseaux de voirie (Programme 17) ne sont pas suffisants et qu'il y a lieu de faire une décision modificative.

Il convient donc de faire un virement de crédits en enlevant 100 000.00 € du compte 2131 - Bâtiments publics, en enlevant 35 000.00 € du compte 231 - Immobilisations corporelles en cours (programme 264) et en ajoutant 135 000.00 € au compte 2151 - Réseaux de voirie (programme 17).

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Personnel communal**

Suppressions de postes

Avis favorable du Comité Technique en date du 09.06.2023

Suite à la création d'un poste d'agent de maîtrise à 28 h et à la création d'un poste d'agent de maîtrise à 35 h à compter du 01.03.2023, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 28 h et le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 35 h.

Ces postes seront supprimés avec effet au 01.08.2023.

Mise à jour du tableau des emplois :

Cadres d'emplois et grades	TC ou TNC	POURVU	NON POURVU	Observations
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35 h	1		Poste créé le 14.09.2020
Adjoint administratif territorial	28 h	1		
Agent de maîtrise	35 h	1		Poste créé le 01.03.2023
Agent de maîtrise	28 h	1		Poste créé le 01.03.2023
Adjoint technique territorial	35 h	1		
TOTAL		5	0	

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Programme "Petites Villes de Demain"**

Convention de mise en œuvre d'une ingénierie d'animation mutualisée sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Dunois

La convention fixe les modalités de mise à disposition par l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse des moyens en ingénierie d'animation au profit :

- des communes de Crozant et de Dun le Palestel afin de leur permettre de mettre en œuvre les projets et opérations concourant à la revitalisation du centre-bourg, en lien étroit avec les partenaires locaux et notamment les représentants des partenaires nationaux
- de la communauté de communes du Pays Dunois afin de lui permettre de préparer la rédaction d'une convention d'opération de revitalisation rurale dans le cadre de secteurs d'intervention sur les communes de Crozant et de Dun le Palestel

L'agence s'engage à mettre à disposition des communes et de l'EPCI, un chef de projet.

Les communes et la communauté de communes du Pays Dunois s'engagent à une participation financière (adhésion et salaire du chef de projet) et à une mise à disposition de moyens (espace pour travailler, copieur et connexion internet).

La convention est consentie pour la durée du programme " Petites Villes de Demain". Elle sera renouvelée par tacite reconduction pour une durée d'un an et pourra faire l'objet de modifications par avenant. Elle peut être dénoncée par l'une des parties moyennant un préavis de 6 mois.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **SAEP Saint Sébastien-Crozant : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (exercice 2022)**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (exercice 2022).

Monsieur Patrice BERNARD, Vice-Président du SAEP, donne des explications supplémentaires.

Certaines informations n'étant pas assez précises, Monsieur le Maire propose de reporter ce dossier et de demander au SAEP un rapport plus complet afin de le valider ultérieurement.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Désignation de six conseillers municipaux devant faire partie du Conseil d'Administration du Comité des Fêtes Animation Loisirs**

Monsieur le Maire explique que le Comité des Fêtes Animation Loisirs a mis à jour ses statuts et qu'il y a donc lieu de désigner six conseillers municipaux comme membres du Conseil d'Administration du Comité des Fêtes Animation Loisirs.

Madame Danielle PRUDHOMME prend la parole et propose les six conseillers municipaux suivants :

Didier LAVAUD, Danielle PRUDHOMME, Patrice BERNARD, Jean-Claude BOUCHAUD, Daniel DARD et Bertrand CHAPUT.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Camping : agrandissement (lingerie)**

Demande d'une subvention BOOST'TER - Plan de financement

Monsieur le Maire revient sur le projet d'agrandissement de l'accueil du camping en y accolant une lingerie pour les besoins du service technique et de meilleures conditions de travail de l'agent en charge des bâtiments communaux et plus particulièrement du linge du gîte d'artistes et sur les deux délibérations n° 2023-04-11-18 et n° 2023-06-29-04 approuvant les devis des entreprises.

Il propose aux conseillers municipaux de solliciter une subvention au titre du BOOST'TER à hauteur de 10 % auprès de la Communauté de Communes du Pays Dunois.

Il présente ensuite le plan de financement de cette opération :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant de l'opération HT	33 876.06 €	BOOSTER Com Com 10 %	3 387.61 €
		Commune 90 %	30 488.45 €
TOTAL	33 876.06 €	TOTAL	33 876.06 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Informations diverses

- Courrier de remerciements de l'Association "Les Marcheux de Saint Plantaire" (rando de l'été du 16 juillet 2023)
- Lettre de Madame Simone GORSIC
- Courriel de Monsieur Jean-Pierre DELAGE

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2023



Secrétaire de séance : Daniel DARD

Membres : 11

Présents : 8

Votants : 9 (Sandrine LABERGÈRE a donné procuration à Bertrand MICARD)

Absents : 3 (Franck PERIOT, Frédéric LASNIER et Sandrine LABERGÈRE)

Quorum : 6 (atteint)

Après approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2023, on passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Bibliothèque : devis et demande de subvention Boost'Comm'Une

Agrandissement accueil camping (lingerie) : demande de subvention Boost'Comm'Une et nouveau plan de financement

Recensement de la population

- Recrutement et rémunération des agents recenseurs

- Rémunération du coordonnateur communal

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Commune 2024

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Assainissement 2024

Révision du loyer de l'appartement au-dessus de la mairie à compter du 01.01.2024

Tarifs communaux 2024

SAEP Saint Sébastien-Crozant : rapport annuel 2022

Assainissement : rapport annuel 2022

Vente d'une partie de terrain au Département de la Creuse : parcelle C 1987 (Les Justices)

Courriel de Monsieur Jean-Pierre DELAGE : demande de subvention suite à un concours de peinture

Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) : validation de la convention cadre et de la convention opérationnelle de Crozant

Affaires diverses

- **Bibliothèque**

Travaux de réfection - Devis

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux à la bibliothèque. Il présente les devis des entreprises.

Le devis de l'entreprise PINARD de Crozant pour la réfection du sol et l'habillage d'un placard s'élève à 2 943.75 € HT soit 3 532.50 € TTC.

Le devis de l'entreprise PINARD de Crozant pour l'isolation s'élève à 1 104.00 € HT soit 1 324.80 € TTC.

Le devis de l'entreprise JOACHIM d'Azéables pour la peinture s'élève à 2 736.11 € HT soit 3 283.33 € TTC.

Le devis de l'entreprise BERNARD de Crozant pour l'électricité s'élève à 984.93 € HT soit 1 181.92 € TTC.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Demande d'une subvention Boost'Comm'Une

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Département a mis en place une nouvelle génération de contrats Boost'Comm'Une pour la période 2023-2026 en faveur des communes afin de soutenir leurs projets d'investissement.

Le contrat prend effet à sa date de signature et portera sur la période allant jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour la Commune, l'aide maximale est de 24 520 € avec un taux d'intervention de 25 % du montant HT des investissements éligibles.

Il propose de présenter le dossier de travaux de réfection de la bibliothèque.

Le financement prévisionnel est le suivant :

Nature des financements	TOTAL (€)	Taux %
Département - Contrat Boost'Comm'Une	1 942.20	25 %
Total financements publics	1 942.20	
Autofinancement	5 826.59	75 %
TOTAL	7 768.79	100%

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Camping : agrandissement (lingerie)**

Demande d'une subvention Boost'Comm'Une et nouveau plan de financement

Monsieur le Maire revient sur le projet d'agrandissement de l'accueil du camping en y accolant une lingerie pour les besoins du service technique et de meilleures conditions de travail de l'agent en charge des bâtiments communaux et plus particulièrement du linge du gîte d'artistes et sur les deux délibérations n° 2023-04-11-18 et n° 2023-06-29-04 approuvant les devis des entreprises.

Il rappelle également la délibération n° 2023-09-23-09 demandant une subvention Boost'Ter et présentant le plan de financement.

Il propose aux conseillers municipaux de solliciter une subvention au titre de Boost'Comm'Une à hauteur de 25 % auprès du Département.

Il présente ensuite le nouveau plan de financement de cette opération :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant de l'opération	33 876.06 €	Boost'Ter Com Com 10 %	3 387.61 €
		Boost'Comm'Une 25 %	8 469.02 €
		Commune 65 %	22 019.43 €
TOTAL	33 876.06 €	TOTAL	33 876.06 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Recensement de la population 2024**

Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Rémunération du coordonnateur communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de recruter deux agents recenseurs pour effectuer le recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2024 et que la dotation forfaitaire de recensement versée par l'Etat s'élève à 1 144 €.

Il propose de rémunérer les agents recenseurs de la façon suivante :

- Bulletin individuel : 1.50 €
- Feuille de logement : 1.00 €
- Dossier immeuble collectif : 1.00 €
- Bordereau district : 5.00 €
- Séance de formation : 25.00 €
- Journée de reconnaissance : 50.00 €
- Forfait déplacement : 200.00 €

Il précise également que lors de la désignation du coordonnateur communal le 29.06.2023 la rémunération pour sa séance de formation n'avait pas été fixée. Elle sera donc de 50 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget commune 2024**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget commune 2024, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

<u>21. Immobilisations corporelles</u>	666 872.75 € : 4 = 166 718.19 €
<u>23. Immobilisations en cours</u>	261 247.29 € : 4 = 65 311.82 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget assainissement 2024**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget assainissement 2024, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

21. Immobilisations corporelles 78 974.05 € : 4 = 19 743.51 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Révision du loyer de l'appartement au-dessus de la mairie**

Le loyer doit être révisé au 01.01.2024. Actuellement de 326.98 €, il sera de 338.41 € soit une augmentation de 3.50 % selon la variation de l'Indice de Référence des Loyers.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Tarifs communaux 2024**

Monsieur le Maire présente les tarifs actuels et les décisions sont prises au fur et à mesure.

Monsieur Patrice BERNARD pense qu'il serait préférable d'augmenter le tarif des camping-cars et de créer un forfait.

Madame Danielle PRUDHOMME souhaite augmenter la caution de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire propose de créer un tarif pour la petite salle.

Madame Danielle PRUDHOMME pense qu'il faudrait augmenter les week-ends du gîte d'artistes car cela crée plus de travail au niveau de l'entretien du linge.

Après réflexion, les tarifs 2024 sont les suivants :

CAMPING

Campeur	4.00 €
Enfant (- de 7 ans)	2.00 €
Tente ou caravane	3.00 €
Véhicule	2.00 €
Camping-car	7.00 €
Branchement électrique	6.00 €
Garage mort	3.00 €
Animaux domestiques	Gratuit
Glace	1,00 €
Douche (visiteur)	3.00 €
Lave-linge	7.00 €
Pèlerin	16.00 €

SALLE POLYVALENTE

Caution	400 €
---------	-------

Pour les associations hors commune

➤ Réunion	60 €
➤ Repas	170 €
➤ Randonneurs	50 €

Pour les particuliers

♦ Habitant la commune ou ayant une résidence secondaire sur la commune (justificatif à fournir)

➤ Vin d'honneur	70 €
➤ Repas	170 €

♦ Hors commune

➤ Vin d'honneur	150 €
➤ Repas	250 €

Exposition

➤ 1 Semaine avec deux week-ends 300 €

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Concessions perpétuelles (10 € le m²)

4 m² 40 €

9 m² 90 €

GITE D'ARTISTES

	Basse & moyenne saisons	Haute & très haute saisons
Location Commune (85%) Prix d'achat	310.25 €	352.75 €
Commission Gîtes et Vacances (15%)	54.75 €	62.25 €
Montant total location	365.00 €	415.00 €

Week-ends

2 nuits : 160 €

3 nuits : 180 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Madame Danielle PRUDHOMME demande pour les tarifs du columbarium.

Les tarifs restent inchangés. Ils seront rappelés dans le prochain bulletin municipal.

- **SAEP Saint Sébastien-Crozant : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (exercice 2022)**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (exercice 2022).

Service géré au niveau intercommunal (Saint Sébastien-Crozant)

Régie à autonomie financière

Population desservie : 1 116 habitants

Nombre d'abonnés : 1 058 abonnés

Volume prélevé : 137 267 m³

Achat d'eau traitée à Lafat : 3 718 m³

Volume vendu aux abonnés : 98 295 m³

Abonnement : 75 €

Prix au m³ : 1 €

Pollution domestique : 0.23 €/m³

Recettes : 174 703 € dont 79 350.00 € d'abonnements

11 prélèvements pour la qualité de l'eau

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **ASSAINISSEMENT : rapport annuel 2022**

Assainissement collectif du bourg

Gestion communale

Régie à autonomie financière

Population desservie : 90 habitants

Nombre d'abonnés : 107 abonnés

Volume facturé : 4 945 m³

Part fixe : 195 €

Part proportionnelle : 2.30 €/m³

Redevance modernisation des réseaux de collecte : 0.16 €/m3

Facturation semestrielle

Recettes : 32 785.25 € dont abonnements 20 670.00 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Vente d'une partie de terrain communal au Département de la Creuse**

Monsieur le Maire revient sur la délibération n° 2023-04-11-21 relative à la vente d'une partie de terrain (Parcelle C 1987) au Département de la Creuse.

La promesse de vente indiquait une surface de 195 m² pour un prix de vente de 83.44 € arrondi à 85 € sachant que le prix serait modifié en fonction de la contenance de l'emprise suite au passage du géomètre.

La parcelle C 1987 mesurant finalement 176 m², un nouveau calcul effectué indiquait un prix de 75.31 €.

Le notaire chargé du dossier a contacté la mairie afin qu'une nouvelle délibération soit prise pour un prix de vente de 85 €, le Département ayant déjà voté ce tarif.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Courriel de Monsieur Jean-Pierre DELAGE**

Demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de Monsieur Jean-Pierre DELAGE concernant un concours de peintures sur le thème "Les rochers de la Creuse à Crozant" qui a eu lieu cet été au Petit Musée de l'Ecole de Crozant. 34 œuvres d'artistes locaux et régionaux ont été reçues. Les lauréats ont été désignés le 28 septembre 2023 et les prix remis le 30 septembre 2023.

Monsieur DELAGE demande une subvention de 150 € afin de contribuer à cette manifestation en créant un prix spécifique "Prix de la Commune de Crozant". En parallèle au concours, il propose de reconduire ce prix les années suivantes si la Commune le souhaite.

Le tableau, objet de ce prix, serait exposé pendant un an à la mairie.

Avis favorable du CM à l'unanimité pour le versement d'une subvention de 150 € pour 2023.

- **Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)**

Validation de la convention cadre et de la convention opérationnelle de Crozant

La Commune de Crozant, la Commune de Dun le Palestel et l'EPCI du Pays Dunois se sont engagés, dans le cadre de la convention d'adhésion au programme "Petites Villes de Demain", à élaborer un projet de territoire afin de contractualiser une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Cette ORT est matérialisée par une convention cadre et 2 conventions opérationnelles. La signature de l'ORT confèrera de nouveaux droits juridiques et fiscaux à la Commune notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville,
- favoriser la réhabilitation de l'habitat,
- mieux maîtriser le foncier,
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux.

La durée proposée de la convention est de 8 ans.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Informations diverses

- Rapport d'activité 2022/2023 de la Communauté de Communes du Pays Dunois ⇒ présentation de Monsieur le Maire
- Courrier de Monsieur Philippe GUILLET de l'Age Quatre Maux ⇒ demande d'aide pour la création d'un terrain de pétanque
- Courriel de l'US Argenton Cyclisme (Bol d'Or des Amateurs et Trophée des Champions) : remerciements pour la collaboration lors de l'organisation de ces deux épreuves

- Courriel du Comité des Fêtes Animation Loisirs de Crozant : remerciements pour la subvention
- Courrier du CIVAM de Dun le Palestel : remerciements pour la subvention
- Courrier de France Adot 23 : remerciements pour la subvention
- Courrier de l'Association Détente Loisirs d'Eguzon : remerciements pour le prêt de la salle polyvalente lors des randonnées de la châtaigne d'Eguzon



Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2020-06-12-04 du Conseil Municipal en date du 12.06.2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 17.11.2023

BERNARD Christophe : raccordement assainissement collectif (pose d'un tabouret).
Montant : 987.89 HT soit 1 185.47 € TTC



ÉTAT CIVIL

Mariages

GARROUSTE William et HEBERT Inna	6 Le Pont Charraud	13 avril 2023
----------------------------------	--------------------	---------------

Décès

ROUHET Augustine Blanche (PÉRIOT)	33 Rue Armand Guillaumin	28 janvier 2023
LASNIER Christian	1 Moulin du Pont Charraud	28 janvier 2023
PERRIN Madeleine (BERGERON)	3 La Querlière	25 mars 2023
HILLEWAÈRE Franck	9 Josnon	26 juin 2023
BONNEVILLE Odette	Le Puy Baron	30 juillet 2023
GOURMANEL Yannick	Gujan-Mestras (33)	14 août 2023
GILET Paulette (HILLEWAÈRE)	21 Josnon	2 octobre 2023

Décès des résidents hors commune inhumés à Crozant

JUNJAUD Marcel	Aigurande (36)	9 janvier 2023
GIROULT Jacques	Sèvres (92)	8 juin 2023
PINEAU Séverine	Ambazac (87)	7 juillet 2023
JAYAT Paulette (RIOLLET)	Nevers (58)	23 août 2023
AUBRETON Gérard	Saint-Plantaire (36)	7 septembre 2023
SAVIGNY Gisèle (LASNIER)	Castelmoron-sur-Lot (47)	15 novembre 2023
CHAPUT Nicole (BODIN)	Azéables	27 novembre 2023



DOMMAGE RÉSEAU



Chute de branche, de neige, accident, vandalisme... que faire quand le réseau public fibre est endommagé ?

Comme le réseau électrique, le réseau public fibre déployé sur la commune de Crozant peut être endommagé (câbles décrochés, poteaux endommagés, équipements vandalisés...)

Son bon fonctionnement est l'affaire de tous !

En cas de dommage sur le réseau téléphonique cuivre **Orange** ou le réseau électrique **Enedis** :

Contacter ORANGE : Tel. 3900 - <http://dommages-reseaux.orange.fr>

Contacter ENEDIS : Tel. 09 72 67 50 23 - <https://www.enedis.fr/panne-et-interruption>

En cas de dommage sur le réseau **fibre** :

Contacter NATHD : Tel. 08 06 80 60 06 - <https://nathd.fr>



SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif de la commune de Crozant, dont la Communauté de Communes du Pays Dunois a la compétence, sera désormais confié à EVOLIS 23 dès le 1er janvier 2024.

EVOLIS 23 – SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Les Grandes Fougères - 23300 NOTH

Tél : 05 55 89 86 00 puis 3 | Mail : Service.assainissement@evolis23.fr

Site : <https://www.evolis23.fr/mon-assainissement-individuel/installation-et-contrôle/>

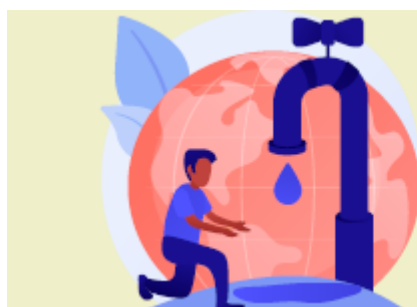


SAEP de Saint-Sébastien / Crozant

Nous rappelons à nos abonnés que le paiement des factures d'eau doit être adressé au **Service de Gestion Comptable – 1 Rue de l'Hermitage – 23300 LA SOUTERRAINE** et surtout pas au SAEP !

Contacts :

- Bureau du SAEP : ouvert les lundis, mardis et jeudis matin 9h / 12h30 et le mercredi 9h/12h30 et 13h30/17h au 05 55 63 96 40
- Fontainier : Luc BRIGAND du lundi au vendredi au 06 85 61 21 65
- En cas d'urgence : 06 79 70 56 21



ALERTE SÉCHERESSE

Ayons les bons comportements !

Connaître les restrictions par niveau d'alerte sur www.ecologie.gouv.fr/secheresse-economiser-leau

Soyez vigilants, les réserves en eau potable ne sont pas inépuisables !



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Comme chaque année, la commune verse des subventions à des associations communales et/ou caritatives. Pour l'année 2024 le montant s'élève à 2 705.00 € réparti de la façon suivante :

Amitié Crozantaise	160.00 €
Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)	160.00 €
Société de pêche la Sédelle (AAPPMA)	160.00 €
Comité des Fêtes Animation Loisirs (CFAL)	160.00 €
Les Amis du Château Médiéval de Crozant	160.00 €
Les Jardins de la Sédelle	160.00 €
Association pour la Sauvegarde des Croix type Crozant	160.00 €
Collège Benjamin Bord à Dun-Le-Palestel (voyage 1 élève)	50.00 €
Ecole primaire de St Sébastien (classe de neige 5 élèves)	375.00 €
Lycée Raymond Loewy de La Souterraine (voyage 1 élève)	50.00 €
Lire en Creuse	50.00 €
Comice agricole de Dun-Le-Palestel	150.00 €
Ligue contre le cancer (Comité de la Creuse)	150.00 €
PEP 23 Association Départementale des Pupille de l'Enseignement Public (ADPEP)	30.00 €
Entraid'addict 23	50.00 €
Secours Catholique	40.00 €
FNATH 23	80.00 €
Secours Populaire	30.00 €
ADOT 23	30.00 €
Urgence Ligne POLT	50.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dun le Palestel	200.00 €
CIVAM	50.00 €
Les Amis des Peintres de l'École de Crozant et de Gargillesse	100.00 €
US Argenton Cyclisme Course Bol d'Or	100.00 €



RÉSULTATS RÉGIE 2023



Le Gîte d'Artistes réf : 23G985

Malgré la canicule, le gîte a réalisé une très bonne saison pour une recette brute de 10 929,00 €. Progression par rapport aux années antérieures : 2021 = 9 409.29 € et 2022 = 9 817.68 €.

Service location Gîtes de France Creuse : 05 55 61 50 15



Le Camping "la Font Bonne" est ouvert du 1er mai au 30 septembre

La recette brute est de 25 894,00 € (22 202,68 € en 2022). Les mois de juillet et août restent les plus fréquentés.

Recensement de la population

Enquête de recensement de 2018 à 2022

Populations légales au 1^{er} janvier 2020 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023

Population municipale 437

Population comptée à part 14

Population totale 451

Cette année, Crozant réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 18 janvier au 17 février 2024.

Comment ça se passe ?

Un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le mercredi 24 janvier 2024, contactez la mairie : 05 55 89 80 12.

Les agents recenseurs sont Françoise FAUGUET et Josiane DESFOUGÈRES.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.



PETIT TRAIN

Après les promenades en bateau, le canoë-kayak et les paddles, l'Hôtel du Lac proposera une nouvelle activité estivale en 2024 : un petit train touristique.

Il sera composé d'une locomotive et de trois wagons qui pourront transporter jusqu'à vingt personnes chacun.

Le point de départ et d'arrivée du circuit sera Place de l'Ancien Presbytère (à côté de l'Hôtel Lépinat) pour faire deux boucles : une en direction du Pont Charraud et retour à Crozant, la deuxième en direction du Montet et retour à Crozant, pour une durée d'une heure.

Ces trajets auront lieu une fois le matin et deux à trois fois l'après-midi suivant la période de l'année.

Contact : 06 33 55 98 40 ou www.petittrain-crozant.com



Le vendredi 6 octobre dernier, un tournage de l'émission Top Gear France a eu lieu sur la Commune. Le programme sera diffusé sur RMC Découverte début 2024 et met en avant la Vallée des Peintres en automobile.





RANDO

Rando de l'été de l'Association des "Marcheux de St Plantaire" à CROZANT

893 ! C'est le nombre record de participants à la randonnée de cette association le 16 juillet 2023. Sept parcours étaient possibles, plusieurs sont passés à CROZANT.

Un ravitaillement était offert chez M. Jean-Claude BRIGAND qui avait prêté sa grange à la Chebreau. De nombreuses préparations "fait maison" étaient offertes.

Les commentaires recueillis sur place, et sur internet, sont très flatteurs pour "les Marcheux de Saint-Plantaire" : organisation, qualité des parcours proposés, ravitaillements gourmands et conviviaux, et bien sûr les magnifiques panoramas. Beaucoup l'ont annoncé : ils reviendront !

Gageons que la prochaine édition sera également réussie, avec de nombreux randonneurs foulant les chemins de la commune, sans doute empruntant aussi en 2024 ceux des bords de Sédelle.



1939-1945 à CROZANT

Depuis quelques semaines la Communauté de Communes du Pays Dunois a commencé une "collecte mémorielle".

Pierre VEYSSEIX, le directeur des sites culturels et du tourisme, va dans les communes à la rencontre des habitants.

Il s'agit de garder trace des souvenirs qui s'effacent et donc de rencontrer les plus âgés, ou leurs proches, pour recueillir leur mémoire familiale de cette époque.

Des photos, des courriers, des journaux, des documents, des enregistrements, des souvenirs, des témoignages du quotidien (laissez passer, tickets de rationnement...) peuvent éclairer les jeunes générations sur la vie en Pays Dunois pendant cette période.

Les documents peuvent être remis numérisés à M. VEYSSEIX : p.veysseix@paysdunois.fr
S'ils sont remis en main propre, ils seront scannés, puis restitués.

MERCI à tous pour votre aide.



TARIFS COLUMBARIUM

Les tarifs des concessions et cases sont les suivants :

- 15 ans : 250 €
- 30 ans : 500 €
- 50 ans : 750 €
- Perpétuité : 1 000 €

L'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit.



STOP AUX INCIVILITÉS

Nous avons constaté à plusieurs reprises que certaines personnes laissaient des objets dans les fossés (ficelles, pierres, ferrailles, ...) et que ces négligences pouvaient endommager le matériel technique communal et de ce fait engendrer des dépenses à la Commune.

Vous êtes également nombreux à nous parler de problèmes de sécurité routière. Nous pouvons effectuer certains aménagements mais nous ne pouvons pas mettre des panneaux de signalisation à chaque difficulté rencontrée.

Concernant les animaux, il est préférable que les chiens soient tenus en laisse.

Les déchets doivent être déposés dans les bacs prévus à cet effet et non en pleine nature.

Nous comptons sur le respect et le civisme de tous.



SÉCURITÉ

ENEDIS

En cas d'incidents sur le réseau électrique, **consignes à respecter**

- Ne jamais toucher à des fils tombés à terre
- Signaler toute situation dangereuse au Dépannage 24h/24 et 7j/7 (fils électriques trop bas ou à terre poteaux endommagés...)
- Ne jamais toucher à un objet en contact avec une ligne électrique
- Respecter les zones de danger balisées

09 726 750 23

N° DE DÉPARTEMENT

Enedis Panne et Interruption

Suivez en temps réel les coupures sur votre commune, avec des informations sur leurs origines mais aussi les numéros à joindre et la possibilité de signaler de nouvelles coupures



vous avez des difficultés à vous déplacer ?

la palette

peut vous aider grâce au
transport solidaire



Qu'est-ce que le transport solidaire ?

C'est une initiative citoyenne, un réseau d'entraide où des bénévoles peuvent vous conduire lors de vos déplacements divers : rendez-vous, marché, visite à vos proches...

Depuis le Pays Dunois, pour une distance max de 80km.

(et lorsque aucune autre solution n'est possible : bus, taxi...)

N'hésitez pas à prendre contact avec La Palette
pour une mise en lien avec les bénévoles.

Favorisez la mobilité dans votre commune
en devenant conductrice et conducteur

...

*Le tarif est de 0,25cts/km - entraide disponible 7j/7j

Pour plus d'informations
La Palette - 9 Place de la Poste - 23800 Dun-le-Palestel
05 87 66 00 00

